

## **Questionnaire relatif à la signature électronique**

- 1) Pouvez-vous citer le ou les textes de référence en matière de signature électronique dans votre ordre juridique ?
- 2) Existe-t-il plusieurs catégories de signatures électroniques dans votre ordre juridique ?
- 3) La signature électronique est-elle utilisée dans votre ordre juridique
  - a. De manière générale ?
  - b. Pour les actes de l'état civil en particulier ?
  - c. Pour les formulaires CIEC ?
- 4) Pouvez-vous décrire ce qu'est une signature électronique dans votre ordre juridique ?
  - a. Comment fonctionne-t-elle d'un point de vue technique ?
  - b. Quelles sont les garanties fournies en terme d'authentification des actes par cette technique ?
- 5) Si la signature électronique est employée ou est en train d'être mise en place dans votre ordre juridique, cela s'accompagne-t-il d'une dématérialisation de l'état civil
  - a. Totale ?
  - b. Partielle ?
- 6) Selon vous, l'emploi de la signature électronique
  - a. Est susceptible d'accroître le risque de fraude
  - b. Est susceptible de diminuer le risque de fraude
  - c. Est neutre et n'a pas d'impact sur le risque de fraude

- 7) Existe-t-il des réticences dans votre Etat à propos du recours à la signature électronique ? Si oui, pouvez-vous décrire les raisons invoquées en ce sens ?
- 8) Des difficultés ont-elles été rencontrées dans la pratique dans la mise en œuvre des signatures électroniques ?
- 9) La création des techniques de signature électronique dans votre Etat s'est-elle faite/se fait-elle de manière spontanée ou en reprenant des modèles étrangers ?
- 10) Quel est l'impact du recours à la signature électronique en terme financier ?
- 11) Les signatures électroniques étrangères sont-elles reconnues dans votre ordre juridique ?
  - a. Si oui, à quelles conditions ?
  - b. Si non, pour quelles raisons ?
- 12) En présence d'une convention internationale exigeant une signature manuscrite, acceptez-vous malgré tout une signature électronique ?
- 13) La résolution adoptée par l'Assemblée Générale de la CIEC le 22 septembre 2022 assimilant les signatures électroniques aux signatures manuscrites a-t-elle eu un impact sur votre droit positif ?
- 14) Le développement de l'usage de la signature électronique a-t-il eu pour effet de renforcer les procédures de contrôle des actes étrangers ?
- 15) Votre Etat est-il favorable à une action de la CIEC à propos de la signature électronique ? Si oui, sous quelle forme ?
  - a. Des échanges informels dans le cadre d'un groupe de travail annuel
  - b. La mise en place d'un guide pratique permettant de connaître les solutions des systèmes étrangers, disponible sur le site de la CIEC
  - c. L'adoption d'une recommandation
  - d. L'adoption d'une convention internationale